

Étude n°106 - Juillet 2019

## Les exports de produits agricoles - Provence-Alpes-Côte d'Azur

### La région exporte principalement des huiles essentielles et du vin

Les filières agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur jouent un rôle important à l'export. Les produits emblématiques de la région, comme les vins et les plantes aromatiques, connaissent un succès croissant à l'international.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le commerce extérieur de produits agricoles est structurellement excédentaire. En 2018, les exportations régionales s'élèvent à 2,7 milliards d'euros, soit 10% de l'ensemble des produits agricoles exportés du territoire national.

Les exportations d'huiles essentielles issues de la transformation des plantes à parfum y contribuent pour la moitié (1,3 milliard d'euros). Les exportations de vins arrivent en 2<sup>e</sup> position avec plus 600 millions d'euros. Les fruits sont le 3<sup>e</sup> produit agricole le plus exporté mais leur balance commerciale est structurellement déficitaire.

L'essentiel de la valeur exportée de produits agricoles est intracommunautaire, avec l'Allemagne et le Royaume-Uni en tête. Hors UE, les États-Unis sont le 1<sup>er</sup> pays acheteur, principalement de vin rosé.

## Le commerce extérieur régional de produits agricoles est structurellement excédentaire

En 2018, les exportations régionales de produits issues de l'agriculture à destination de l'étranger s'élèvent à plus de 2,7 milliards d'euros, soit 10 % de l'ensemble des produits agricoles exportés du territoire national.

Au niveau régional, elles constituent le 1<sup>er</sup> poste exporté de la région devant les produits du raffinage du pétrole (2,4 milliards), les produits sidérurgiques (1,8 milliard) et les aéronefs et engins spatiaux (1,5 milliard).

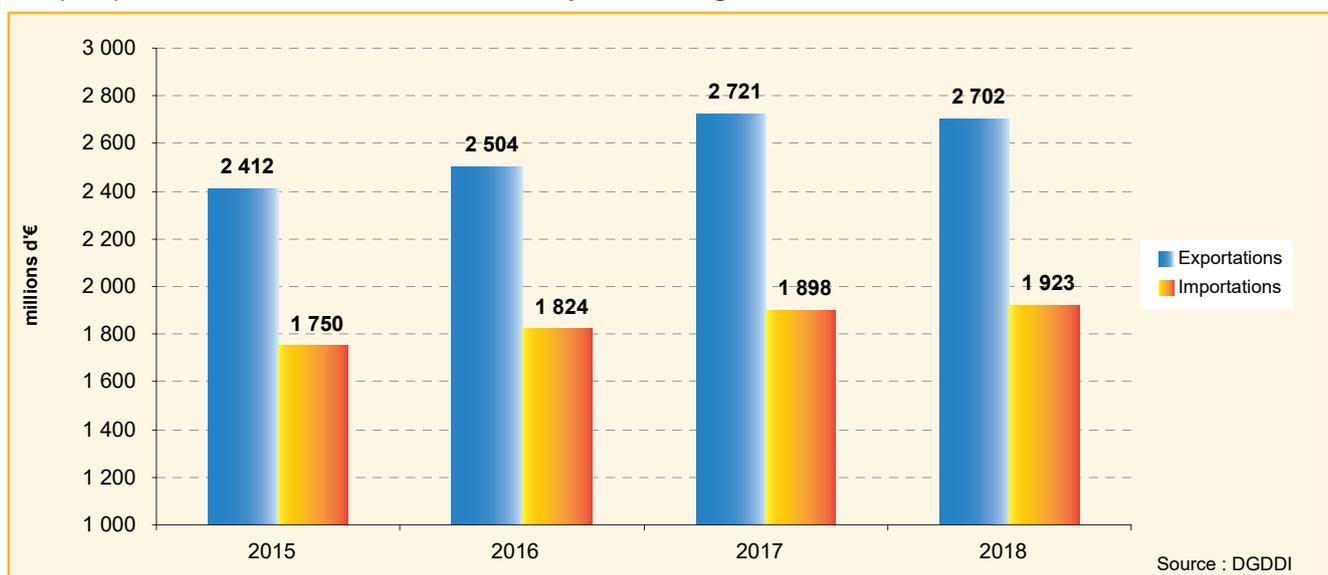
Comme les années précédentes, la balance commerciale régionale de produits agricoles est excédentaire. Cet

excédent est structurel dans la région même s'est réduit en 2018 (780 millions contre 820 millions en 2017), avec la baisse des exportations de fruits (cf. graphique 1 et zoom sur l'export de pommes).

Les échanges commerciaux de la région font apparaître une saisonnalité assez marquée. Les exportations sont à leur maximum au printemps pour diminuer jusqu'en fin d'année.

L'année 2018 se distingue avec une reprise des exportations d'huiles essentielles et de vin au dernier trimestre.

Graphique 1 : **Excédent commercial de produits agricoles en PACA**



## Des huiles essentielles et du vin pour les 3/4 des exports

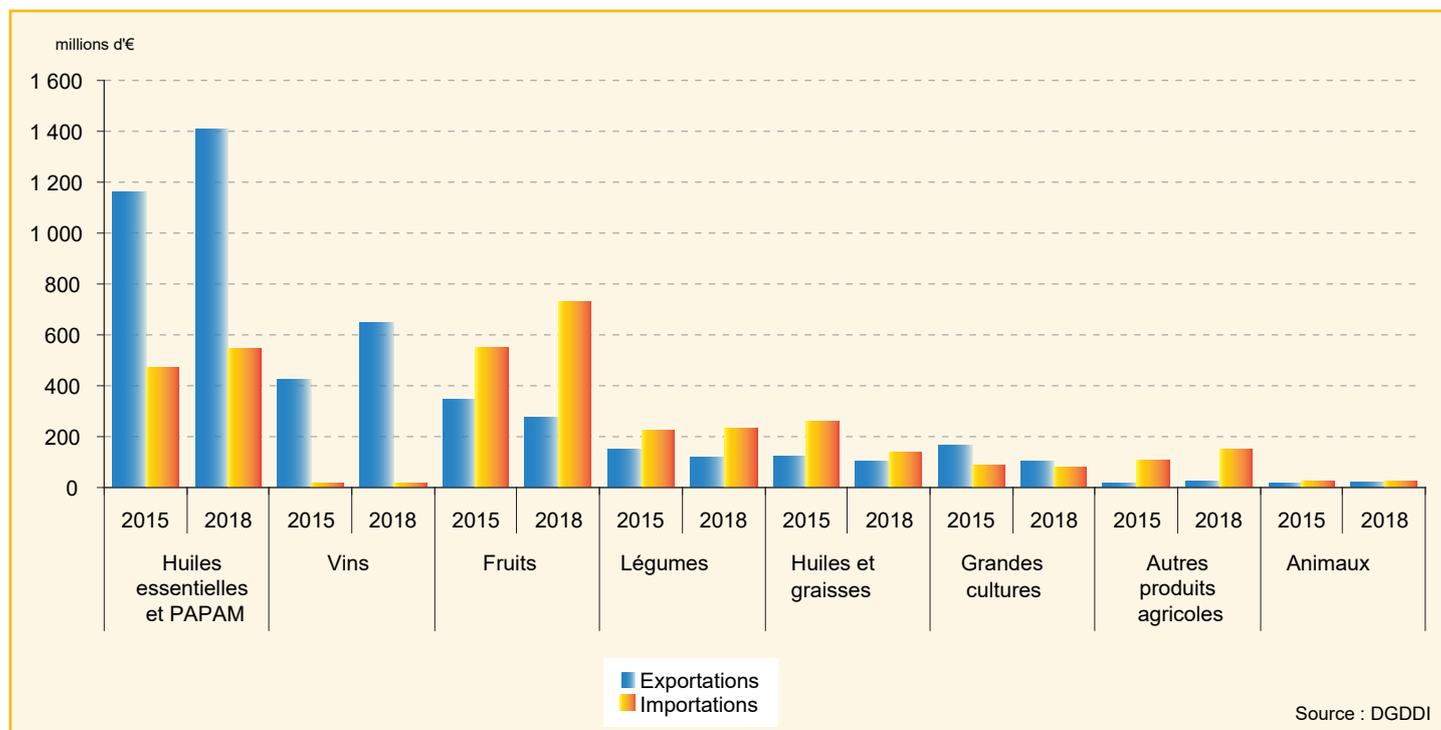
La production de **plantes à parfum, aromatiques et médicinales** (PAPAM) et leur transformation en huiles essentielles constituent la 1<sup>re</sup> source de richesse issue des exportations de produits agricoles. En 2018, leur montant exporté s'élève à 1,4 milliard d'euros, dont 1,3 milliard en huiles essentielles. Ce secteur contribue pour moitié à la valeur totale des produits agricoles exportés de la région. Les huiles essentielles occupent ainsi la 4<sup>e</sup> place tous secteurs économiques considérés, soit 6 % de la valeur exportée totale. Les exportations de ce secteur sont en progression continue (+5 % par an depuis 2015), avec une accélération au dernier trimestre 2018.

Le **vin** arrive en 2<sup>e</sup> place des exportations de produits agricoles et en 9<sup>e</sup> position dans l'ensemble des produits exportés. En

2018, le montant à l'export atteint 649 millions d'euros, soit un quart de la valeur des exportations de produits agricoles. Les vins AOP de Provence, principalement rosés, sont les appellations les plus exportées de la région (cf. *zoom sur l'export de vins AOP*). Les exportations de vin ont augmenté de 11 % par an depuis 2015. C'est la plus forte évolution parmi les produits agricoles exportés.

Les **fruits** sont enfin le 3<sup>e</sup> poste le plus exporté de la région. Contrairement aux vins et aux huiles essentielles, la région en importe plus qu'elle n'en exporte (731 millions d'euros contre 276). Ce solde commercial négatif s'est particulièrement creusé en 2018 à cause d'une baisse de 20 % des exportations, de pommes notamment (cf. *graphique 2 et zoom sur l'export de pommes*).

Graphique 2 : Les plantes à parfum, 1,4 milliard d'€ exportés en 2018

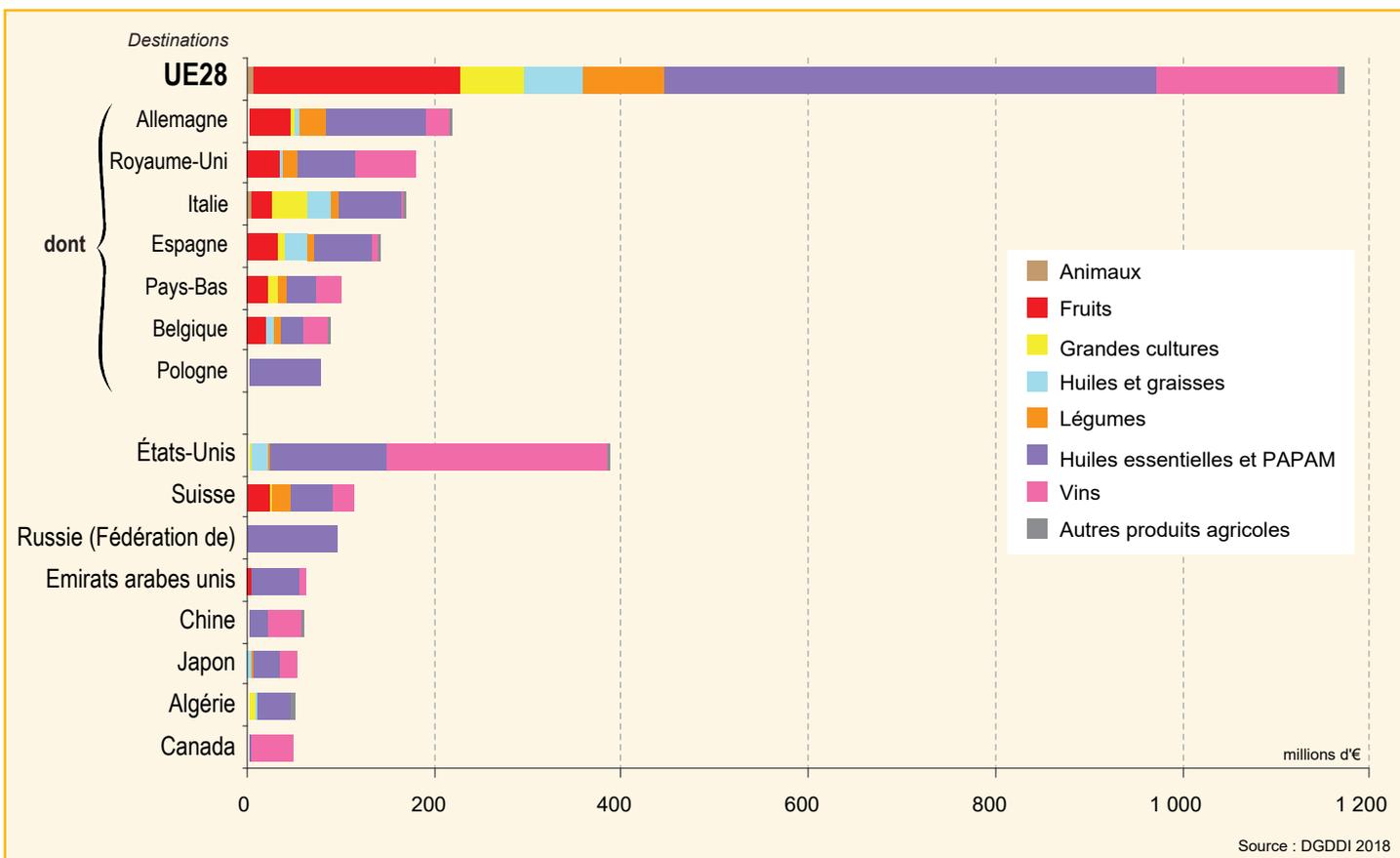


## Les États-Unis : 1<sup>er</sup> pays acheteur hors Union Européenne

Avec plus de 387 millions d'euros en 2018, les États-Unis sont la 1<sup>re</sup> destination des produits agricoles exportés de la région. Ce pays client représente 14 % de la valeur totale des exportations. Il s'agit principalement de vin (236 millions d'euros) et plus précisément de vin rosé.

Les pays de l'Union Européenne sont également des clients majeurs. La région exporte 43 % de la valeur totale de produits agricoles vers l'UE. L'Allemagne est le 1<sup>er</sup> pays européen destinataire avec 8 % de la valeur des exportations, soit 218 millions d'euros, principalement composées d'huiles essentielles et de fruits. Le Royaume-Uni représente 7 % des exportations, soit 181 millions d'euros, uniformément répartis entre des huiles essentielles et du vin, majoritairement rosé (cf. *zoom sur l'export de vins AOP*).

Graphique 3 : **236 millions d'euros de vin exportés vers les États-Unis**



## Zoom sur l'export de vins AOP

### Les vins AOP de Provence, une valorisation supérieure vers les États-Unis et le Royaume-Uni

En 2018, la région a exporté pour plus de 520 millions d'euros de vins AOP, dont la moitié en AOP de Provence rosé. Par rapport à l'an passé, les exportations de vins AOP de Provence rosé se sont accrues de 36 millions d'euros.

Les États-Unis sont le 1<sup>er</sup> client de vin rosé de la région avec 135 millions d'euros.

Dans l'Union Européenne, c'est le Royaume-Uni qui est en tête avec 31 millions d'euros de vins AOP de Provence rosé importés en 2018.

Le vin AOP rosé vendu aux États-Unis est mieux valorisé que dans l'UE (695 €/hl contre 532 €/hl). L'écart de prix est encore plus grand concernant les AOP de Provence rouge (735 €/hl contre 314 €/hl). Cette différence s'explique par le fait que le marché américain recherche davantage des vins de segment haut de gamme.

#### Exportation de vin AOP de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018

Destinations	AOP Provence* rosé		AOP Provence* rouge		Autres AOP** (rouge et rosé)	
	millions d'euros	€/hl	millions d'euros	€/hl	millions d'euros	€/hl
<b>TOTAL</b>	263	639	14	562	243	478
<b>USA</b>	135	695	4	735	57	551
<b>UE28</b>	54	532	3	314	68	416
<b>dont Royaume-Uni</b>	31	575	2	1 518	34	342
<b>Autres</b>	44	691	5	678	84	589

Source : DGDDI 2018

\* Côtes de Provence, Coteaux d'Aix-en-Provence, Coteaux varois en Provence, Bandol, Les Baux de Provence, Bellet, Cassis, Palette et Pierrefort

\*\* Cairanne, Gigondas, Lirac, Tavel, Vacqueyras, Beaufort de Venise, Vinsobres, Rasteau, Ventoux, Luberon, Muscat de Beaufort de Venise

Dans l'Union Européenne, le Royaume-Uni valorise les AOP de Provence à des prix supérieurs à la moyenne européenne, notamment en rouge (1 500 €/hl).



# Zoom sur l'export de pommes

## Les pays du Moyen-Orient, principales destinations hors UE des pommes exportées de la région

### La source de données des certificats phyto-sanitaires à l'export

Les données mobilisées ici proviennent des certifications à l'exportation délivrées par le Service régional de l'alimentation (SRAL) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Cette source permet de détailler les échanges selon les espèces de fruits. Ces certifications concernent uniquement les exportations extracommunautaires, donc vers les pays tiers. Les certificats sont délivrés, après inspection, aux entreprises régionales, pour des fruits dont elles sont productrices.

Le dernier millésime de données disponible porte sur l'année 2017.

Hors Union Européenne, les premiers clients de pommes exportées de PACA sont au Moyen-Orient : l'Égypte, les Émirats-Arabes-Unis et l'Arabie-Saoudite. Ces pays demeurent les principales destinations des pommes régionales au cours des trois dernières années étudiées (2015, 2016, 2017). Ainsi, en 2017, ils ont importé au total plus de 18 000 tonnes de pommes régionales. Des évolutions s'opèrent cependant au sein de ce trio. En 2017, l'Égypte a importé 7 400 tonnes de pommes en provenance de la région, soit une hausse de 34 % par rapport à 2016. Elle devient ainsi le 1<sup>er</sup> client extracommunautaire de pommes devant les Émirats-arabes-unis et l'Arabie-Saoudite, lesquels ont fortement baissé leurs commandes sur cette même période (respectivement de 30 et 45 %).

Certaines destinations tendent à se développer : Sénégal, Thaïlande, Inde, Qatar. Cependant, ces pays sont encore très minoritaires : chacun importe environ 1 000 tonnes de pommes en 2017.



## La source des données douanières : définitions et précautions méthodologiques

### Exportations :

Les exportations sont déterminées à partir du lieu de départ des marchandises. La région de départ considérée (PACA dans cette étude) peut être différente de la région du siège social de l'entreprise qui exporte.

Les produits exportés de la région ne sont pas exclusivement des biens produits dans la région. Certains produits peuvent avoir été transformés ou conditionnés en PACA avant d'en être exportés.

Leur valeur est calculée franco à bord à notre frontière.

### Importations :

De la même manière que pour les exportations, les importations sont déterminées à partir du lieu d'arrivée des marchandises et non pas du siège social de l'entreprise qui importe. Leur valeur est calculée coût, assurance et fret compris jusqu'à notre frontière nationale.

### Balance commerciale :

La balance commerciale est le compte qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés. En France, la balance commerciale ne couvre que les biens et non les services.

L'information sur les échanges de marchandises est collectée sur la base de déclarations d'échanges de biens pour les échanges avec les 27 autres États membres et des déclarations en douane pour les échanges avec les pays tiers.

Sont exclus, les échanges intracommunautaires d'opérateurs non soumis à l'obligation déclarative statistique (inférieurs au seuil de 460 000 euros)

*(Extrait de la « Description des jeux de données des statistiques du commerce extérieur », DGDDI)*

Le champ des produits exportés et les données complémentaires sont disponibles sur le site de la DRAAF PACA :  
<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Resultats-economiques>

Version du 05 juillet 2019



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique et économique (SRISE)  
132 bd de Paris - CS 70059 - 13331 MARSEILLE CEDEX 03

Tél. : 04 13 59 36 00

Fax : 04 13 59 36 32

Site internet : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Courriel : [srise.draaf-paca@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-paca@agriculture.gouv.fr)

**Directeur régional** : Patrice de LAURENS  
**Directrice de la publication** : Nadine JOURDAN  
**Rédacteur en chef** : Joachim TIMOTEO  
**Rédacteur** : Joachim TIMOTEO  
**Traitement des données** : Barbara MICHELET  
**Composition** : Nadine NIETO  
**Dépôt légal** : à parution  
**ISSN** : 1773-3561